

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016
20 H 30

L'an deux mil seize, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. RAIGNEAU Michel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mmes et MM RAIGNEAU, GRAILLAT, TROJNAR, CACHON, DESAVEINES, DE MEYER, MARTIN, LEBEAU, ALVES, CHABROL, TOUZELET, CHEVALIER, RISSET, ALVERGNAT, MOREAU.

ABSENT : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LEBEAU

COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION :

M. MOREAU précise que le passage piétons de la Gare est à refaire également et qu'il est peut-être possible d'avoir des subventions.

M. CHEVALIER souhaite qu'une rencontre trimestrielle soit organisée avec tous les employés des services techniques.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

REVISION DES TARIFS POUR 2017 :

Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2017 :

N° 2016 -74

TARIFS SALLE POLYVALENTE

	Sociétés locales	Particuliers de la commune	Sociétés – Particuliers hors commune
1 ^{er} jour	170.00 €	285.00 €	380.00 €
2 ^{ème} jour	85.00 €	90.00 €	140.00 €
Week-end	255.00 €	375.00 €	520.00 €

N° 2016-75

TARIFS SALLE DU MOULIN

	Sociétés locales Particuliers de la commune	Sociétés locales Particuliers hors commune
1 ^{er} jour	140.00 €	240.00 €
2 ^{ème} jour	80.00 €	120.00 €
Week-end	220.00 €	360.00 €

N° 2016-76**TARIFS DIVERS**

1 – Vaisselle à la salle du Moulin	60.00 €	
2 – Lave-vaisselle à la salle polyvalente	25.00 €	Location : 400.00 €
3 – Rotonde	120.00 €	
4 – Tables d'extérieur mises à disposition avec une rotonde (l'unité)	10.00 €	

N° 2016-77**TARIFS CAMPING**

- Emplacement à la saison	600.00 €
- Emplacement au mois	110.00 €
- Emplacement à la semaine	50.00 €
- Emplacement au week-end	25.00 €
- Emplacement pour une nuit	10.00 €

N° 2016-78**TARIFS CONCESSIONS**

- Trentenaire	200.00 €
- Cinquantenaire	250.00 €
- Columbarium 15 ans	650.00 €
30 ans	1 300.00 €
Dispersion des cendres	50.00 €

N° 2016-79**TARIFS LOYERS**

- « Le Livernais »	180.00 €
- F3 école maternelle – 20 Avenue de la Gare	470.00 €
- F3 école maternelle- 22 Avenue de la Gare	470.00 €
- F4 Agence Postale – 16 Avenue de la Gare	480.00 €
- F4 – 8 Route de Joigny	480.00 €
- F2 – 9 bis Grande Rue	300.00 €
- Cabinet orthophoniste Mme Feufeu	230.00 € (Frais de ménage inclus)
- Cabinet orthophoniste Mme Fadlan	230.00 € (Frais de ménage inclus)
- Cabinet kinésithérapeute	230.00 € (Frais de ménage inclus)
- Cabinet médical	230.00 € (Frais déménagement inclus)
- Cabinet infirmières	190.00 €
- Cabinet psychologue (à partir du 01/12/2017)	190.00 €

N° 2016-80**SERVICE DES EAUX**

- Frais de fermeture de compteur	60.00 €
- Frais de réouverture de compteur	70.00 €
- Remplacement de compteur Ø 15	100.00 €
- Remplacement de compteur Ø 20	115.00 €
- Remplacement de compteur Ø 30 et +	215.00 €

N° 2016-81**PROGRAMME DE VOIRIE 2017**

M. le Maire présente au Conseil les devis établis par l'entreprise Vauvelle pour la réalisation des travaux de voirie 2017, retenus par la commission de voirie.

Après étude, le Conseil décide de retenir les travaux suivants :

- Renforcement de voirie « Le Derlin »	7 565.00 € HT
- Réprofilage « Chemin de la Mardelle », « Les Mauguenons » « La Mussardière »	3 348.00 € HT

Total	10 913.00 € HT
-------	----------------

M. le Maire précise qu'il va être nécessaire de faire de l'arasement de banquettes et demande à MM. CHEVALIER et RISSET de présenter l'étude qu'ils ont faite sur les différentes possibilités.

Il est proposé de faire une démonstration du matériel en janvier prochain, les agriculteurs et les maires des communes voisines y seront conviés.

La commission de voirie étudiera les offres au meilleur coût.

N° 2016-82

DÉFENSE INCENDIE LA CAVE

M. le Maire présente deux devis concernant la pose d'une citerne incendie souple au lieu-dit « La Cave » :

- Entreprise MERLIN TP	17 921.00 € HT
- Entreprise EXEAU TP	21 100.00 € HT

Le Conseil, après en avoir délibéré décide de retenir le devis de l'entreprise MERLIN TP et autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

2016-83

APPROBATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur pour la cantine scolaire, établi par la commission scolaire en concertation avec le personnel communal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte ce règlement et décide qu'il sera applicable dès la rentrée de janvier prochain.

Mme DESAVEINES, responsable de la commission scolaire, donne le compte-rendu du dernier conseil d'école.

2016-84

CONVENTION SITE RADIOELECTRIQUE INPT :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention à passer entre la Commune de Triguères et l'Administration des finances publiques pour la mise à disposition d'un emplacement dans l'enceinte du château d'eau afin d'y implanter un site radioélectrique INPT (Infrastructure Nationale et Partageable des Transmissions).

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la présente convention.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

2016-85**DÉCISION MODIFICATIVE**

Budget communal (DM n°3)

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits suivants sur le budget de la commune :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Articles	Montant	Articles	Montant
Autres contributions	65548	+ 6 000.00 €		
Virement à la section d'investissement	023	- 6 000.00 €		
Section de fonctionnement		0.00 €		0.00 €
Avances versées s/commande	238	- 6 000.00 €		
Virement de la section de fonctionnement			021	- 6 000.00 €
Section de d'investissement		- 6 000.00 €		- 6 000.00 €

2016-86**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITÉ DES FÊTES**

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 651.67 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du 14 juillet dernier.

2016-87**REPAS DU 3^{ème} AGE**

M. le Maire informe le Conseil que la commission des fêtes a retenu la composition du colis et du repas du 3^{ème} âge du 21 janvier prochain.

Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe à 36.00 € le prix du repas pour les personnes n'ayant pas 70 ans ou les personnes extérieures souhaitant être présentes.

2016-88**INSTRUCTION AUTORISATIONS D'URBANISME**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil décide de continuer de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à l'agglomération de Montargis plutôt que d'utiliser les services de la 3CBO.

2016-89**CONTRAT COLLECTIF COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour étudier la mise en place d'un contrat collectif de complémentaire santé. Il propose de contacter la Mutuelle Familiale du Loiret qui a déjà signé une convention avec les communes de Château-Renard et St Germain-des-Prés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise M. le Maire à faire les démarches concernant ce projet.

2016-90**DÉCISION MODIFICATIVE**

Budget communal (DM n°4)

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits suivants sur le budget de la commune :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Articles	Montant	Articles	Montant
Subventions fonctionnement autres communes	657 348	+ 4 135.00 €		
Cotisation assurance du personnel	6455	- 4 135.00 €		
Section de fonctionnement		0.00 €		0.00 €

COMPTE-RENDUS DES SYNDICATS

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu de la Communauté de Communes de Château-Renard en date du 29 septembre.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Mme ALVERGNAT informe le Conseil que le groupe SATORI propose de présenter leur prochain festival « Tous au Théâtre » à la Commission des Fêtes en mars.

- M. CACHON signale que les panneaux de signalisation ont été réceptionnés.

- M. MOREAU fait remarquer que depuis le changement d'emplacement du panneau d'agglomération sur la départementale, les panneaux de lieu-dit Bréau et le Moulin de Paille se trouvent dans l'emprise du bourg.

- Mme ALVERGNAT rappelle que dans le cadre de l'autorisation d'exploiter la carrière, l'entreprise BARDAT devait mettre en place des piézomètres et faire réaliser des analyses dont la commune devait avoir une copie. M. le Maire répond qu'il n'a jamais rien reçu à ce sujet et qu'il va contacter l'intéressé.

- M. CHEVALIER signale que le travail réalisé avec le lamier est tout-à-fait satisfaisant.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à vingt-trois heures.

M. RAIGNEAU	Mme GRAILLAT	M. TROJNAR	M. CACHON	Mme DESAVEINES
M. DE MEYER	M. MARTIN	Mme LEBEAU	Mme ALVES	Mme CHABROL
Mme TOUZELET	M. CHEVALIER	M. RISSET	Mme ALVERGNAT	M. MOREAU